

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2022**

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **22 juin 2022**  
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **22**  
Nombre de pouvoirs : **7**

Le vingt-neuf juin deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

**Étaient présents 22 membres du Conseil Municipal :**

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Patrick COURTEIX ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

**Ont donné procuration 7 membres du Conseil Municipal :**

M. Tony CALLA à M. Gilles BARBE ; M. Tony CORNELISSEN à M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE à Mme Nicole BERTHON ; Mme Martine PANNETIER à Mme Sandra DELIBIT ; Mme Céline PARRAIN à Mme Sophie RIBEIRO ; M. Philippe PELAT à M. Michel PESTEIL et Mme Tessa SAUBESTY à M. Jean-Pierre GUITARD.

**Secrétaire de séance :** Mme Maryse BADIA

**Numéro :** DL20220629-003

**Matière :** 7.5.2 - Finances locales – subventions – attribuées aux associations

**Objet :** SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – HARMONIE USSEL HAUTE-CORREZE

Vu l'avis de la Commission Culture, réunie le 13 juin 2022 ;

Vu la Délibération n° DL20220406-005 approuvant le budget principal « 2022 » de la Commune d'Ussel ;

Vu la Délibération n° DL20220406-022 attribuant les subventions aux associations pour l'année 2022 ;

Vu la disponibilité des crédits au compte 6574 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :**

- Approuver le versement de la subvention de 8 000 € à l'association Harmonie Ussel Haute Corrèze ; et
- Signer une convention d'objectifs annuelle avec l'association bénéficiaire d'une subvention supérieure à 7 500,00 €.

*Fait en Mairie d'Ussel, le 29 juin 2022*

Accusé de réception en préfecture  
019-211927504-20220629-DL20220629-003-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2022  
Date de réception préfecture : 30/06/2022

Date d'affichage : 30/06/2022  
Date de notification :



Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE